

- 1) inoxIT Services est une organisation active dans l'assistance informatique, la fourniture de solutions informatiques complètes. Elle propose d'autres services dans le domaine de l'informatique.
- 2) inoxIT Services agit uniquement pour des personnes ou des entités qui font expressément appel à ses services.
- 3) inoxIT Services et ses représentants dispensent leurs services conformément aux Conditions Générales, qui sont portées à la connaissance du client, notamment sur l'Internet via le site web d'inoxIT Services.
- 4) L'ensemble des prestations fournies par inoxIT Services (vente comprise) ainsi que tout contrat ou accord écrit ou oral sont soumis aux présentes Conditions Générales, à moins que d'autres arrangements ne soient convenus par écrit. Une demande de prestation auprès d'inoxIT Services implique donc une acceptation pleine et entière des conditions énumérées.
- 5) inoxIT Services fournit ses services avec les moyens qu'elle estimera adéquats. Ces moyens seront évalués en se fondant sur des motifs techniques, opérationnels et/ou financiers.
- 6) Sauf entente préalable, le matériel et les services se règlent au comptant, à la livraison. Les devis et les offres sont exprimés hors taxes.
- 7) Le matériel vendu d'occasion, y compris pour des réparations, est fonctionnel. Sur demande, il est mis en service et testé devant le client lors de la livraison. Il ne fait cependant l'objet d'aucune autre garantie, ni matérielle ni logicielle.
- 8) Le déplacement sera facturé si une absence ou un désistement n'est pas annoncé au moins deux heures avant l'heure prévue du rendez-vous.
- 9) inoxIT Services ou ses employés ne sauraient, en aucun cas, être tenus pour responsables d'une éventuelle perte de données informatiques lors d'une intervention, que ce soit au domicile du client, ou dans les locaux d'inoxIT Services. Dans tous les cas, la sauvegarde préalable des données incombe au client.
- 10) Les devis d'inoxIT Services sont gratuits pour les particuliers et les entreprises jusqu'à concurrence d'une heure de travail. Au-delà, la gratuité n'est effective qu'en cas d'acceptation de notre offre.
- 11) En cas d'enlèvement gratuit de matériel informatique usagé, les modalités suivantes s'appliquent pleinement : les ordinateurs ne doivent contenir aucune donnée confidentielle, et inoxIT Services ne saurait être tenue pour responsable du contenu des supports de données. Par sécurité, tous les supports de données seront néanmoins effacés (sans garantie d'aucune sorte) avant d'être recyclés ou éliminés selon les normes en vigueur.
- 12) Le matériel endommagé, hors d'usage ou obsolète, enlevé gratuitement et sur demande par le client devient, par accord tacite, propriété d'inoxIT Services. Il sera réhabilité, recyclé ou détruit, selon son état.
- 13) Les contrats liant inoxIT Services au client déploient leurs effets dès signature dudit contrat par inoxIT Services et le client. Le ou les contrats sont conclus pour une période de douze mois.
- 14) À la fin de cette période, chaque contrat est renouvelé tacitement pour une année, sauf en cas de résiliation écrite accompagnée d'un préavis d'un mois avant la fin de la période stipulée dans le contrat.
- 15) inoxIT Services se réserve le droit de résilier un contrat avec effet immédiat et/ou d'interrompre ses services en cas d'usage illicite, contraire à ses conditions générales, ou en cas de retard de paiement répété et/ou durable.
- 16) Cette suspension de services sera toujours précédée d'un avertissement, sauf en cas d'usage illicite, ou elle sera appliquée immédiatement sans préavis. Aucune réparation à la charge d'inoxIT Services ne sera acceptée dans ces cas précis de rupture unilatérale de contrat.
- 17) Les paiements périodiques s'effectuent toujours avant la fin de chaque mois, pour la période du mois suivant.
- 18) Les factures d'abonnement ou de prestation sont payables sous 10 jours. À défaut, un rappel est envoyé au client ouvrant une nouvelle période de 10 jours. Chaque rappel sera facturé au prix de CHF 15.- À l'échéance de ce nouveau délai, un dernier rappel sera envoyé accompagné d'un avertissement et les prestations fournies par inoxIT Services seront suspendues jusqu'au paiement. Le cas échéant, des frais seront facturés pour la remise en service des prestations.
- 19) Tout retard au-delà du troisième rappel entraînera le paiement d'intérêts moratoires au taux de 10% l'an.
- 20) Les factures impayées sont dues, le cas échéant, jusqu'au terme normal du contrat. Tous les frais résultant du recouvrement initié par inoxIT Services sont à la charge du client.
- 21) Les éventuelles modifications de tarifs d'abonnement sont communiquées au client dans les plus brefs délais. Toutefois, elles ne sont appliquées qu'à la période

suivante de facturation. Le client aura ainsi la possibilité de dénoncer le contrat avant son renouvellement.

22) inoxIT Services est responsable des services fournis. De son côté, le client est responsable des données qu'il stocke sur les serveurs loués par inoxIT Services. inoxIT Services ne sera pas tenue pour responsable des pertes de données ou dommages directs, ou indirects, consécutifs à l'utilisation de ses services.

23) Le Client assume seul la teneur et le contenu de ses données placées sur nos serveurs ou ceux de nos sous-traitants. Il s'engage à respecter les lois en vigueur sur le territoire Suisse.

24) inoxIT Services s'exempte de toutes responsabilités en cas de faute légère provoquant un éventuel dysfonctionnement passager ou un problème bénin ne remettant pas en cause la nature du service fourni.

25) Si l'infrastructure qui héberge le service ou les services du client est mise hors service pour des raisons indépendantes de la volonté d'inoxIT Services, inoxIT Services œuvrera pour une reprise la plus rapide possible du service, au gré des circonstances. Aucune indemnité ne sera versée par inoxIT Services à titre de compensation financière.

26) inoxIT Services n'est pas responsable de la qualité des données déposées sur ses serveurs loués ni des problèmes de connectivités extérieures à son réseau.

27) inoxIT Services peut, comme elle le souhaite, déléguer tout ou partie de l'exécution des services qui ont fait l'objet d'un contrat avec le client à des sous-traitants, à condition que les présentes conditions générales soient respectées.

28) inoxIT Services s'engage à exercer avec le plus grand soin et à mettre à disposition ses qualifications dans l'exercice de ses services.

29) La responsabilité d'inoxIT Services pour toute prétention en cas de perte, dommages ou frais de quelque nature que ce soit et d'où qu'ils proviennent en relation avec une violation de contrat et/ou un manquement à l'exercice de diligence et de compétence par inoxIT Services n'excédera pas un montant supérieur au reste du contrat en cours au moment du litige. Dans tous les autres cas, la responsabilité d'inoxIT Services n'excédera pas cinq mille francs suisses (CHF 5'000.-).

30) inoxIT Services n'encourra aucune responsabilité pour des dommages indirects ou dérivés, y compris pertes et profits et/ou pertes d'affaires actuelles ou futures et/ou pertes de production et/ou annulation de contrats conclus par le client.

31) En cas de procédure contre inoxIT Services à raison des informations stockées, transférées ou diffusées par le client sur le(s) serveur(s) d'inoxIT Services, le client s'engage à rembourser intégralement inoxIT Services de tous les frais engendrés par une telle procédure.

32) inoxIT Services sera dégagée de toute responsabilité envers le client pour toute prétention à raison de perte, dommage ou frais, à moins qu'une action ne soit introduite dans les trois (3) mois dès la date de l'exécution par inoxIT Services du service donnant lieu à la prétention, et à condition que le Client en informe inoxIT Services au plus tard sept (7) jours ouvrables après la découverte de l'évènement.

33) inoxIT Services n'agit ni en tant qu'assureur ni en tant que garant et se dégage de toute responsabilité sur ces sujets. Les clients cherchant à se garantir contre des pertes ou des dommages devront obtenir une assurance adéquate auprès d'une société tierce.

34) En cas de procédure de récupération de données sur un support et/ou un ordinateur défectueux, inoxIT Services prendra les précautions nécessaires, mais décline toute responsabilité en cas d'échec total ou partiel de l'opération. Il en va de même lors des procédures menées pour éradiquer un virus, un cheval de Troie, ou toutes autres intrusions dans les systèmes informatiques du client.

35) Lors d'une intervention sur site ou à distance, inoxIT Services ou ses chargés de mission n'assument aucune responsabilité en cas de pertes de données ou de modification du système du client pendant ou après l'intervention du prestataire de service.

36) Vente, conditions de vente : l'offre de vente ne devient effective qu'avec la confirmation écrite de l'acheteur. Seules les positions incluses dans l'offre sont comprises dans ladite offre. Toutes autres prestations seront facturées en sus. Un éventuel retard de livraison ne donne droit à aucun dédommagement.

37) Propriété effective : le matériel comme les logiciels demeurent la propriété d'inoxIT Services tant que l'entier de la facture n'est pas acquitté.

38) La garantie des produits est assurée par et aux conditions des fabricants, et non par inoxIT Services elle-même. Tous les défauts visibles devront être signalés avant 7 jours. Les vices cachés doivent être signalés dès leur découverte.

39) Tout litige ou toute prétention de quelque nature que ce soit surgissant entre le client et inoxIT Services et ne pouvant faire l'objet d'un accord à l'amiable seront régis et interprétés selon le droit suisse (à l'exclusion de toutes dispositions de droit international privé) et porté devant la juridiction des tribunaux du Canton de Vaud.

40) Ces Conditions Générales (CG) entre en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2016.